

Comprendre la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TEOM

Particuliers

Propriétaire / Locataire

La TEOM est une charge récupérable par votre propriétaire.

Il vous faut prendre la base de calcul du logement qui est déterminée par les services fiscaux (la valeur locative du bien retenue pour le calcul de la taxe foncière) et la multiplier par le taux* voté par la Communauté de communes

Base du logement X taux de la TEOM = votre cotisation

*Le taux de la TEOM actuel (voté en 2021) est de **14.4%**

Professionnels

CASS
N
°2 :
BROS
PRODUCTEUR

Sont Je
considérés
comme
petits
producteurs,
les de
professionnels
qui semaine

généralité
- paie
de la
1000 Redevance
de Spéciale
déchéance (RS)
semaine.

Mode

de

calcul :

Les

Redevance

produite

Spéciale

(RS)

assujettis

pour

l'année

2023

IEOM*.

Toutefois

si le

domadaire

le

souhaitent,

un

contrat

X

RS**

Prix

peut

être

mandé.

52

semaines

Mode

de

calcul :

*Prix

Redevance

Spéciale

(RS)

Ordures

Ménagères

Résiduelles

(OMR)=

Volume

hebdomadaire

moyen

délibération

de



la
 Collectivité
 (33.00€)
 m³ x
 52
 semaines
 Prix
 au
 M³
 des
 déchets
 d'emballages
 éligibles
 des
 Ordures
 ménagères
 Résiduelles
 (OMR)=
 fixé
 par
 la délibération
 de
 la collectivité
 (5.00€)
 (33.00€)

* Montant
 *Prix minimum
 au de
 M³ la
 des redevance
 déchets spéciale :
 d'emballages
 éligibles 255€/an
 à
 la * Implique
 la
 collecte la
 sélective= signature
 fixé d'un
 par contrat
 la de
 délibération collecte
 de et
 la traitement
 avec

collectivité

(5.00€) Communauté

des
communes

* Terres
du Montant
du minimum
Lauragais
de

la
redevance
spéciale :

255€/

an

* Implique

la
signature
d'un
contrat
de
collecte
et
traitement
avec
la
Communauté
des
communes
Terres
du
Lauragais

***Le taux de la TEOM actuel** (voté en 2021) est de **14.4%**

****Le contrat de Redevance Spéciale** exonère le propriétaire des locaux professionnels de TEOM